**APPRENTI-E MASTER ACHAT PUBLIC (DRH) F/H**



**Qui sommes-nous ?**

Avec **8 000 agent·e·s départementaux** et près de **200 métiers**, le Département de la Seine-Saint-Denis est le **premier employeur public du territoire**. Nos missions couvrent des **domaines variés** tels que le social, la petite enfance, l’éducation, l’aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

**Employeur responsable**, nous œuvrons à ce que **notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire**. Ainsi, nous sommes fiers d’être la **première Collectivité à avoir été doublement labellisée** : Diversité et Egalité Femme / Homme.

# L’apprentissage au sein du Département

**Le contrat d’apprentissage du secteur public** est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d’âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

**L’apprentissage au sein du bureau de la formation à la Direction des ressources humaines**.

Le bureau de la formation assure la formation des 8000 agents du Département de la Seine-Saint-Denis. A ce titre, il élabore et met en œuvre un plan de formation bisannuel.

Les actions de formation à mener sont déterminées au regard des politiques prioritaires menées par le Département et des évolutions des métiers au sein des directions opérationnelles.

Un accord-cadre mixte de la formation, comprenant 13 lots, a été notifié de 2018 à 2022.

# Les principales missions

Sous la responsabilité du maître d’apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l’apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

|  |
| --- |
| * A partir du bilan qualitatif et quantitatif du précédent accord-cadre et des préconisations formulées, réaliser un benchmark sur le marché de la formation, |
| * Suivre le bilan financier de l’exécution des marchés de l’accord-cadre formation, * Lancer et suivre les procédures, en lien avec le Service affaires générales de la DRH et la Direction de la Commande et de l’Achat Public, pour la mise en place du nouvel accord-cadre. |
|  |
|  |

**A savoir**

Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d’inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.